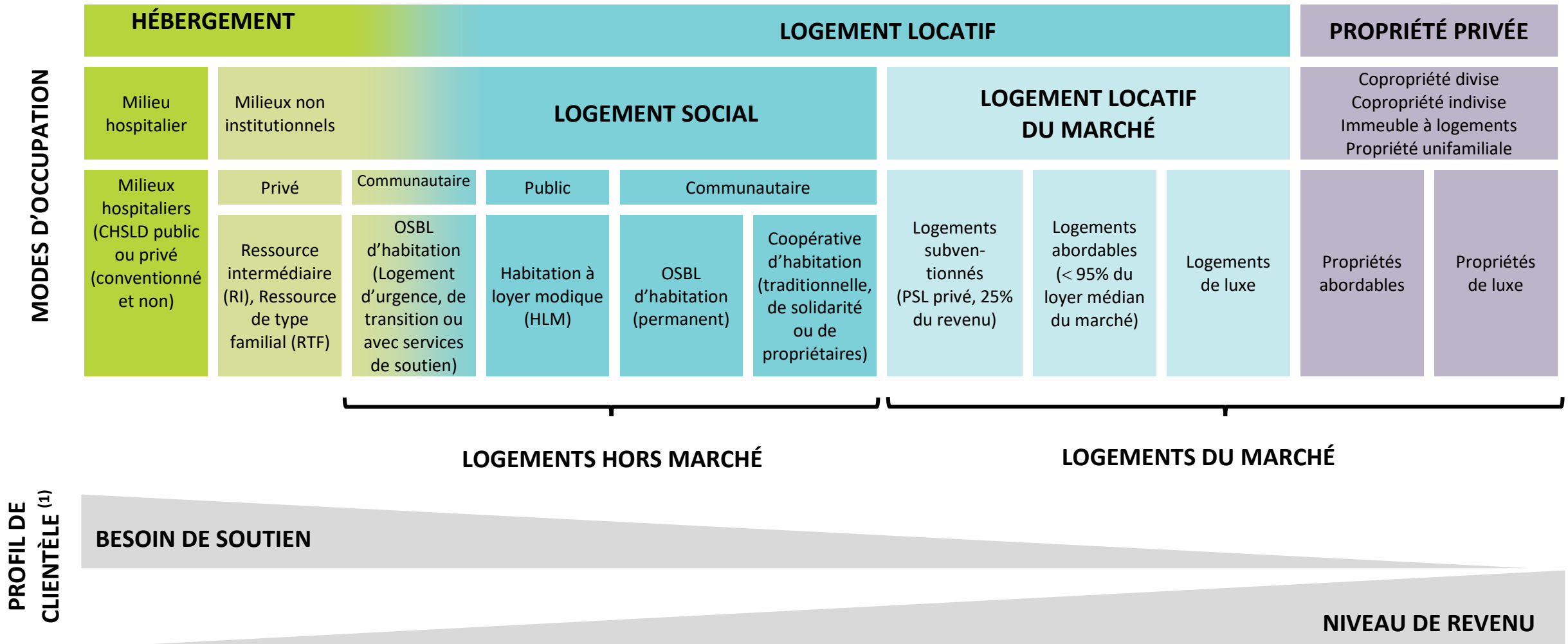


CONTINUUM DE L'OFFRE DE LOGEMENT



1 Le profil de clientèle est présenté à titre indicatif. Il illustre une tendance des profils de ménage selon le type de logement sans prendre compte de la complexité et la diversité des profils. Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre (2020). Inspiré du [continuum de logement abordable de la SCHL](#), du [Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013](#), de la [Communauté métropolitaine de Montréal](#), et de l'[étude sur le logement subventionné de la Coalition pour le développement du logement social en santé mentale de Québec](#).

DÉFINITIONS

Hébergement

L'hébergement se distingue du logement de la manière suivante : en hébergement, nous habitons « chez autrui » et en logement, nous sommes « chez-soi ».

Logement d'urgence (refuge)

Installations offrant un hébergement temporaire à court terme à des personnes et familles sans abri pouvant comprendre ou non d'autres services, comme des repas, des vêtements ou du counseling. Le logement d'urgence est un hébergement à court terme destiné aux sans-abri ou aux personnes en situation de crise. (Source : SCHL)

Logement de transition

Logement offrant un milieu de soutien aux résidents, y compris une expérience, des outils, des connaissances et des occasions de développement social et de perfectionnement des compétences afin qu'ils deviennent plus autonomes. Il comporte des restrictions quant à la durée du séjour d'une personne ou d'une famille. (3 mois à 3 ans) (Source : SCHL)

Logement social

Le parc de logement social comprend les logements subventionnés par les programmes gouvernementaux et qui accueillent des ménages dont les moyens ne leur permettent pas de trouver sur le marché privé un logement de taille et de qualité convenables. Ils sont possédés ou administrés par des organismes publics ou communautaires issus de la collectivité. Il répond à un besoin social et le prix de location est soit subventionné (25 % du revenu) ou inférieur au loyer médian du marché.

Habitation à loyer modique (HLM)

Logement social public. Propriétés publiques gérées par les Offices municipales d'habitation (OMH). Toutes les unités de logement sont financées par l'État : le loyer y est fixé à 25 % du revenu du locataire. Il ne se développe plus de HLM depuis 1993. Cependant, l'OMH peut encore développer des OSBL d'habitation au moyen de programmes fédéraux et provinciaux.

OSBL d'habitation

Ensemble de logements locatifs appartenant à une organisation à but non lucratif (OSBL) dont la mission est d'offrir du logement permanent ou de l'hébergement temporaire à une population possédant des revenus modestes, de même qu'à des clientèles présentant certaines problématiques particulières.

Coopérative d'habitation

Modèle d'habitation basé sur la propriété et la gestion collective. Les membres (locataires) d'une coop sont propriétaires collectivement de l'immeuble qui abrite leur logement, mais en restent locataires. Le conseil d'administration est formé de résidents (et d'acteurs du milieu dans le cas de coop de solidarité) qui coordonnent et participent à son fonctionnement, avec ou sans aide externe. Une nouvelle formule se développe au Québec : les coopératives d'habitation de propriétaires, qui fusionnent le modèle de gestion coopérative et la copropriété (basé sur l'apport en capital des membres fondateurs).

Logement abordable



Au Canada, un logement est considéré comme abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôts du ménage. Le logement abordable englobe tous les modes d'occupation : logements locatifs ou pour propriétaire-occupant, coopératives d'habitation ou logements permanents ou temporaires. Il peut être subventionné ou pas par l'État.

TYPES DE LOGEMENT ²

Il existe différents types de logement. « **Aucun de ces types de logement n'est propre à un mode d'occupation particulier.** Sauf exception, tous les modes d'occupation peuvent être déclinés selon l'ensemble des types de logement ou des formes architecturales décrites plus bas. Par exemple, il existe des coopératives, des OSBL et des OH offrant en location des maisons individuelles et des maisons en rangées.»

Maison individuelle non attenante



Maison jumelée



Division verticale

Maison en rangée



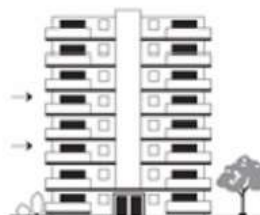
Division verticale

Appartement ou plain-pied dans un duplex



Divisions horizontales

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus



Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages



Divisions horizontales et verticales

Autre maison individuelle attenante



Division verticale

Habitations mobiles



Autres logements mobiles



² Section intégrale du *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs*, (Statistique Canada, recensement de 2011), cité dans GAUDREAU, Allan. *Les besoins en habitation des personnes âgées de la Montérégie-Est 2015*.